

propos n'ont pas été cités dans leur véritable contexte. Le ministre tiendra peut-être à expliquer à la Chambre que ce n'était pas dans ce sens qu'il convenait d'interpréter ses propos.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, j'allais justement autoriser le ministre à donner suite à l'invitation du premier ministre. Vu les déclarations confuses faites ces jours-ci, le ministre de l'Industrie et du Commerce aura-t-il la bonté de préciser à la Chambre ce qu'il a dit? Clarifiera-t-on cette déclaration à notre intention?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. J'hésite à autoriser le ministre à prendre position sur une déclaration faite en dehors de la Chambre, sauf s'il s'agit d'un rappel au Règlement ou de la question de privilège. Selon une coutume établie à la Chambre, ce n'est qu'au premier ministre que peuvent être adressées des questions portant sur le point de savoir si des déclarations faites à l'extérieur de la Chambre reflètent la politique du gouvernement. J'estime qu'il y a lieu de s'en tenir à cette règle, même aujourd'hui.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Le ministre peut-il nous dire si le gouvernement songe à imposer des contrôles obligatoires pour les prix et les salaires? S'attend-il à une déclaration d'ici quelques jours?

M. l'Orateur: On ne peut poser une question à un ministre que dans la mesure où elle concerne sa responsabilité administrative. J'avoue que cela peut créer des embarras. Je ne crois pas que le député puisse poser la question en ces termes.

L'hon. M. Stanfield: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. La confusion n'est que normale. Maintenant que le président du Conseil du Trésor a fait savoir que la directive à l'endroit des négociations postales vise à plafonner la hausse des salaires à 6 p. 100, appliquera-t-on cette même directive à d'autres négociations collectives auxquelles le gouvernement du Canada pourrait participer dans les quelques prochains mois?

L'hon. M. Drury: Oui, monsieur l'Orateur.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question au président du Conseil du Trésor est complémentaire à une autre déjà posée. Vu l'appel urgent fait par le public au ministre des Postes pour que le différend postal soit bientôt réglé, le gouvernement va-t-il faire une offre raisonnable aux employés des Postes, offre qui pourrait laisser espérer un règlement prochain?

[Le très hon. M. Trudeau.]

L'hon. M. Drury: Oui, monsieur l'Orateur. Nous allons réitérer cet après-midi une offre que je trouve très raisonnable.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Au lieu de la même vieille offre, le ministre n'en fera-t-il pas une raisonnable?

L'hon. M. Drury: C'est ce que nous avons fait, monsieur l'Orateur.

[Plus tard]

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Ma question supplémentaire s'adresse au président du Conseil du Trésor. Maintenant que le gouvernement a établi des lignes directrices en matière de salaire applicables aux employés des postes, le président du Conseil du Trésor songe-t-il, dans l'espoir d'aboutir à un règlement des différends aux Postes, à imposer des lignes directrices en matière de communications au ministre des Communications, ou ce ministre va-t-il continuer à faire des discours et des commentaires au pied levé au sujet des négociations?

M. l'Orateur: A l'ordre.

L'INFLATION—LA RESTRICTION À 6 P. 100 DES HAUSSES DE SALAIRES—L'AUGMENTATION DES DIVIDENDES

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Puis-je poser une question supplémentaire au ministre des Finances qui vient d'assurer à la Chambre que la restriction de 6 p. 100 sur les hausses de traitements des fonctionnaires est maintenant en vigueur. Le gouvernement tient-il compte de ce que les chiffres récents révèlent une augmentation des dividendes des banques et des institutions financières d'environ 30 p. 100 dans les six premiers mois de cette année, ceux des mines de 14 p. 100 et les paiements de dividendes en général, de 8.5 p. 100? Le ministre prend-il des mesures semblables au sujet de cette forte augmentation des dividendes en même temps qu'il impose une limitation de 6 p. 100 aux fonctionnaires?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Les chiffres publiés récemment montrent aussi que les profits ont baissé de 3.8 p. 100 au cours du premier trimestre. En ce qui concerne les chiffres des banques et des entreprises commerciales qui ont conclu une entente au sujet des directives, je pense que M. Young veillerait à ce qu'elles respectent leur engagement dans ce domaine.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Le ministre a déclaré hier, comme l'indique la page 7839 du *hansard*, que les banques ont convenu de limiter leurs bénéfices. Nous dirait-il maintenant s'il est exact que la seule